

Compte rendu de la séance du mardi 10 février 2015

Présents:

Gérard MARTIN, Jacky BARBE, Patrice ARRES, Jean-Claude BLANC, Francis CHABANE, Elisabeth CHAINE, Stéphane GEDE, Régine LEMESRE, Anne PLANET, Sébastien ROURE

Représentés: Francine CALIPPE par Elisabeth CHAINE, Marie-Hélène CHOTIN par Francis CHABANE

Absents : Jessica KONARZEWSKI, Jean-Louis MOURARET, Elisabeth VANNIERE

Secrétaire de séance: Sébastien ROURE

Ordre du jour:

- Quartier Genette - Choix de l' Aménageur.

Quartier Genette – Ckoix de l'aménageur

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des différents entretiens et rencontres avec Ardèche Habitat (anciennement Vivarais Habitat) dans le cadre du projet, au lieu-dit Genette, sur un terrain communal, de logements locatifs et de création de lots à bâtir.

Pour réaliser ce projet, Ardèche Habitat va souscrire un prêt auprès de la caisse de dépôts et consignations. Ce prêt sera garanti à 100% par le conseil général.

Concernant le mode de transmission du foncier, la solution la plus favorable semble être la vente à Ardèche Habitat du terrain nécessaire à l'opération d'ensemble, conjuguée à la mise en place d'une P.V.R. En effet, cette disposition semble opportune afin de minimiser la charge foncière pour affecter davantage de financement à la réalisation des logements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 10 voix pour et 2 abstentions :

- ☐ approuve les principes précités
- ☐ confie à Ardèche Habitat la réalisation de ce projet,
- ☐ autorise M^r le maire à signer le protocole d'accord liant Ardèche Habitat et la commune en amont de la signature des actes de cession des terrains.
- ☐ donne le nom suivant au projet « résidence Genette »
- ☐ autorise M^r le maire à procéder à toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires au déroulement de ce projet.

Séance levée à 21h00